

**DECRET N° 2001-158 DU 3 MAI 2001**

portant transmission à l'Assemblée nationale pour autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 11 juillet 2000 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) dans le cadre du financement du programme de développement des Ressources Humaines.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1<sup>er</sup> avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** l'Accord de prêt signé le 11 juillet 2000 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement dans le cadre du financement du programme de développement des Ressources Humaines ;
- Sur** proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 octobre 2000 ;

.../...

## DECRETE

L'Accord de prêt ci-joint, signé le 11 Juillet 2000, sera présenté à l'Assemblée Nationale pour autorisation de ratification par le Ministre des Finances et de l'Economie, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi, et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les Députés ;

Dans le cadre du financement du Projet de Développement des Ressources Humaines, la République du Bénin a obtenu du Fonds Africain de Développement un financement d'un montant de dix (10) millions d'Unités de Compte soit environ 8.539.180.000 F. Les caractéristiques de ce prêt se présentent comme suit :

- Durée : 50 ans dont 10 ans de différé,
- Commissions d'engagement : 0,50 l'an sur le montant du prêt non retiré,
- Commissions de service : 0,75% l'an sur le montant retiré et non encore remboursé,
- Date prévisionnelle d'entrée en vigueur : 11 Janvier 2001,
- Date limite de mobilisation : 31 Décembre 2005
- Elément don : 86,34 %.

.../...

## **1- Description du projet**

Le projet consiste en la réalisation des salles de classe du primaire et du secondaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la formation des inspecteurs et la scolarisation des jeunes filles.

## **2- Objectifs du Projet**

Le projet vise à renforcer les potentialités du pays en ressources humaines en vue d'accroître la productivité de l'économie. Il contribuera également à fournir un appui institutionnel aux structures centrales et décentralisées en charge de la mise en œuvre des programmes déterminés dans les domaines de la promotion de la femme, de l'éducation et de la santé.

## **3- Description des réalisations du programme**

Les réalisations attendues du programme sont :

### **I- RENFORCEMENT DES CAPACITES DE CONCEPTION, DE PLANIFICATION ET DE GESTION**

Questions de genre : (i) Assistance technique pour la conception et la planification des activités du Ministère de la Protection Sociale et de la Condition Féminine (MPSCF) ; (ii) Appui à la mise en place d'un système d'information pour le MPSCF ; (iii) Formation de cadres en économie coopérative, en genre et développement pour appuyer les centres de promotion sociale ; (iv) voyages d'études sur les activités de promotion des femmes.

Education : (i) Définition de la politique de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et élaboration d'un schéma directeur du sous-secteur ; (ii) Appui à la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique en équipement (véhicules) et renforcement des capacités de planification de l'éducation y compris l'élaboration de la carte scolaire, la collecte, le traitement, l'édition et la diffusion des statistiques scolaires ; (iii) renforcement de l'encadrement pédagogique dans l'enseignement secondaire général ; et (iv) formation de 4 cadres en administration, gestion et planification, 4 en élaboration, analyse et gestion des projets, 5 en techniques administratives et 4 en statistiques scolaires et universitaires ; (v) appui à la Direction des Ressources Humaines en équipement, mobilier et formation.

Santé I : (i) Formation de 60 agents d'hygiène, 36 agents para médicaux (Infirmiers d'Etat, Sages femmes et techniciens de laboratoire), pour les complexes communaux de santé, les centres de santé de sous-préfectures et centres de santé de circonscription urbaine. (ii) Appui à la Direction de la Programmation et de la Prospective pour la planification, la gestion et la coordination.

## **II- AMELIORATION DE L'ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES DE BASE**

Question de genre : (i) Construction de 38 centres de promotion sociale (CPS) et réhabilitation de 5 dans les sous-préfectures ; (ii) Campagnes de sensibilisation et formation des populations sur le droit des femmes; le code de la famille, et (iii) Formation de 60 animatrices en économie familiale et sociale.

Education : (i) Construction et équipement de 14 collèges d'enseignement secondaire général, premier cycle, de 4 classes chacun (avec intégration de terrains omnisports) dans les départements les plus défavorisés ; (ii) construction et équipement d'un foyer pour 3000 jeunes filles de l'enseignement secondaire dans le département de l'Atlantique ; (iii) construction et équipement d'un foyer de 2000 salles de classe dans le primaire dans les régions défavorisées et (iv) construction d'une nouvelle Ecole Normale Supérieure à Porto-Novo.

Emploi et formation professionnelle (i) construction et équipement de deux centres de métiers (Nikki et environ de Cotonou) pour l'agriculture, l'artisanat, la couture, la mécanique, la menuiserie et l'alphabétisation pour les jeunes non scolarisés ou déscolarisés, femmes adultes et diplômées sans emploi dans le Nord et le Centre, et mise en place d'un fonds d'insertion des sortants des centres de métiers.

Santé : (i) Information / communication pour la prévention du SIDA et la lutte contre le paludisme, en particulier dans les zones rurales ; (ii) Construction de 23 centres de santé dans les départements du Mono, de l'Atacora et de l'Atlantique ; et (iii) Etude pour la mise en place de mutuelle de santé.

.../...

### **III- FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Réalisation d'infrastructures socio-communautaires (écoles, centres de santé, alimentation en eau), des communautés villageoises et opérateurs de la société civile, dans les domaines de la santé, l'alimentation en eau potable, l'environnement, des pistes de désenclavement et de l'éducation de base (formelle et informelle).

### **IV- EXECUTION DU PROGRAMME**

L'exécution du programme sera assurée par la Direction Nationale du Plan et de la Prospective (DNPP) du Ministère d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi. A ce titre, elle sera dotée de mobilier (armoires de rangement, chaises et tables). Les équipements comprendront trois ordinateurs, 2 véhicules et une photocopieuse. Une assistance technique (Administrateur gestionnaire) de 48 hommes/ mois pour la gestion financière du projet et une autre de 8 hommes / mois pour l'audit des comptes est prévue pour les activités financées par le Groupe de la BAD.

Les frais de fonctionnement concernent les indemnités des personnels (coordonnateur du programme, 3 coordonnateurs sectoriels et le responsable des marchés). L'entretien des équipements, les frais d'assurance des véhicules, d'entretien des locaux, d'eau et d'électricité, les salaires pour 2 secrétaires, 2 chauffeurs et 1 planton. Ils comprendront également les frais de mission à l'intérieur du pays et au siège de la Banque, ainsi que ceux relatifs à la préparation de la revue à mi-parcours, le suivi de la gestion environnementale, les consommables, les frais de téléphone et de courrier seront pris en charge par le programme. Le Gouvernement assurera le financement des salaires du personnel de la DNPP, chargé de l'exécution du programme.

#### **4- Schéma de financement du projet**

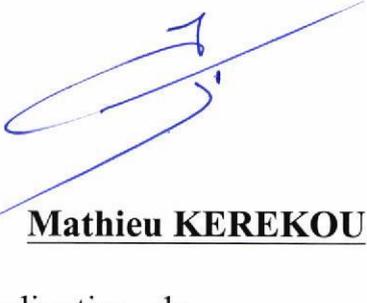
Le projet d'un coût total de 18,250 millions d'Unités de Compte soit environ 15.582.930.000 FCFA sera conjointement financé par :

<b>Le FAD :</b>	8.539.180.000 F CFA
<b>Le FAT :</b>	1. 706.810.000 F CFA
<b>Le Fonds OPEP :</b>	3. 733.000.000 F CFA
<b>Le Gouvernement : du Bénin</b>	1.603.940.000 F CFA

Aussi, avons nous l'honneur, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les honorables députés, de soumettre à l'appréciation de votre Auguste Assemblée, le présent Accord de prêt en vue d'en obtenir l'autorisation de ratification.

Fait à Cotonou, le 3 mai 2001

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,



**Mathieu KEREKOU.-**

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement  
et de la Promotion de l'Emploi,



**Bruno AMOUSSOU.-**

Le Ministre chargé des Relations avec  
les Institutions, la Société Civile et  
les Béninois de l'Extérieur,



**Sylvain Adékpédjou AKINDES.-**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Abdoulaye BIO-TCHANE.-**

**AMPLIATIONS : PR 6 AN 85 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG -PD 4  
MCRI-SCBE 4 MFE 4 JO 1.-**